

Carreleur-chapiste

RNCP35509 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Formacode(s)	22440
Code(s) ROME	F1608
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/05/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

104 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 92 à former et organiser l'évaluation et 12 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former

Liste complète des 104 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35509-carreleur-chapiste/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'activité principale consiste à construire et revêtir, dans le respect des normes de construction et réglementaires, des supports verticaux, et horizontaux en revêtements céramiques et assimilés (céramiques, faïences, pierres, marbres, ardoises, terre cuite, etc.). L'esthétique et l'aspect décoratif des matériaux en font un métier artistique.

ACTIVITÉS VISÉES

En amont de la pose de revêtements céramiques et assimilés, le carreleur-chapiste réalise :

- la préparation de supports existants, la construction de supports (socles, tablettes, tabliers de baignoire, cloison de

douche, habillage de murs, etc.), et leur réception ;

- la pose de matériaux d'interposition de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique/phonique en fonction de la nature des locaux et des supports ;
- des chapes dont la finition restera apparente ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (revêtements céramiques et assimilés).

Le carreleur-chapiste met en œuvre des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés (plinthes, caniveaux, profilés divers, trappe de visite, tampon de sol, etc.) sur :

- des supports verticaux par collage ;
- des supports horizontaux par collage, par scellement sur mortier de pose, ou sur plots.

Il réalise les finitions et le nettoyage de ses ouvrages.

L'activité de carreleur-chapiste s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur dans tous bâtiments neufs ou anciens (rénovation/réhabilitation), libres ou occupés.

Le secteur d'activité économique est celui de l'aménagement et des finitions de la construction, il regroupe essentiellement des petites et moyennes entreprises.

Le carreleur-chapiste travaille dans les entreprises de toutes tailles spécialisées dans le carrelage, chape mais également dans des entreprises ayant des activités telles que la maçonnerie, la plâtrerie et la peinture.

Il exerce ses activités, seul ou en équipe selon la nature et l'importance du chantier, en toute sécurité pour lui et son environnement.

À partir des documents techniques, il prépare et met en œuvre ses activités sous la responsabilité et sur les instructions de son supérieur hiérarchique (chef d'entreprise, maître ouvrier, chef d'équipe ou compagnon). Il communique avec son environnement professionnel (clients, hiérarchie, autres intervenants).

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, s'il existe ou du plan de prévention.

Il travaille parfois en hauteur nécessitant une habilitation de son employeur et manipule souvent des charges. Il doit, de ce fait, respecter les règles de sécurité concernant ces interventions.

Lors de chantiers, il peut être amené à démonter les caches de prises et interrupteurs électriques. Ces interventions demandent une habilitation de la part de son employeur.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable.

Sur les chantiers, il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il doit être capable d'organiser sa journée de travail, de choisir les matériaux et outils nécessaires, de définir des modes opératoires et de rendre compte du travail réalisé.

Toutes les activités dont il a la charge s'effectuent en coordination avec les autres corps de métiers, il contrôle ses ouvrages et rend compte à sa hiérarchie.

La qualité de ses ouvrages et le respect des délais conditionnent souvent le bon déroulement du chantier.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes fournies, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques.

Il exerce ses activités professionnelles suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à des chantiers de pose scellée), dans des conditions inhérentes au travail sur chantier (intempéries, poussière, bruit), parfois sur des sites éloignés, occasionnant des déplacements.

Pour toutes ces raisons, le carreleur-chapiste doit posséder une bonne condition physique (station debout et agenouillée prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles.

Par son savoir-faire et son attitude professionnelle, il participe à la valorisation de l'image du métier et de l'entreprise.

A compter du 1er octobre 2024, les référentiels d'activité et de compétences du titre professionnel voient les connaissances relatives à la rénovation énergétique précisées ou reformulées. Ces reformulations ne donnent pas lieu à la création de nouvelles activités ou compétences

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux :

- construire des supports verticaux en panneaux prêts à carrelé, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés ;
- réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau ;
- poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

2. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur

des supports horizontaux :

- réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique/phonique ;
- aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage ;
- poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés ;
- poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

3. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés :

- réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique/phonique ;
- réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés ;
- sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés ;
- appliquer des chapes fluides.

Blocs de compétences

RNCP35509BC01 — Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés

Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35509BC02 — Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique/phonique

Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés

Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35509BC03 — Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique/phonique

Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés

Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés

Appliquer des chapes fluides

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de pose de revêtements céramiques et assimilés

Les entreprises de maçonnerie

Les entreprises d'agencement de bâtiment

Les agences d'intérim

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Carreleur

Chapiste

Chef d'équipe aménagement finitions

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article R. 4544-9 du code du travail : les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R. 4544-10 du code du travail : un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Article R. 4544-11 du code du travail : les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Article R. 4412-94 du code du travail : aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Article R. 4323-58 du code du travail : les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Autorité responsable de la certification :

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 700
Jugés difficiles à recruter	60 %

Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 563 €
Prise en charge	Branches concernées
5 563 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/05/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP437

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42139

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35509/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	9
Organismes gestionnaires (CFA)	5
Organismes formateurs	9
Régions couvertes	4
Départements couverts	7
Organismes certifiés Qualiopi	9

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	14
Parcours menés à terme	13
Taux d'achèvement	93 %
Période	02/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	21
Montant total engagé	100 819 €
Coût moyen par dossier	4 801 €
Durée moyenne	509 h
Période	07/2021 – 03/2026
France compétences	62 %
France Travail	25 %
Reste à charge titulaire	10 %
Entreprise	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.